

COMMUNIQUÉ

Le 24 août 2018

Le vérificateur général exhorte la Province à ne plus déclarer le déficit ou l'excédent des opérations fondamentales du gouvernement

WINNIPEG – Le vérificateur général du Manitoba, M. Norm Ricard, recommande à la Province de ne plus déclarer les déficits ou les excédents des opérations fondamentales du gouvernement dans les documents destinés au public, étant donné que ces chiffres présentent un tableau incomplet de la performance du gouvernement.

La recommandation figure dans le rapport du vérificateur général publié aujourd'hui et intitulé : *Vérifications des comptes publics et des autres états financiers*. Le rapport présente également des renseignements sur les déficits annuels et le niveau d'endettement de la Province, un résumé du mode de financement et de comptabilisation du stade Investors Group, et un bref compte rendu de chacune des vérifications des états financiers que le bureau effectue directement ou par l'intermédiaire d'un agent externe.

M. Ricard a rappelé combien il est important, pour évaluer la performance du gouvernement, d'utiliser les états financiers sommaires plutôt que les rapports concernant les opérations fondamentales du gouvernement, étant donné que ces derniers se limitent aux activités des ministères. « Le déficit déclaré dans les états financiers sommaires traduit les résultats financiers annuels de la Province dans son ensemble et, par conséquent, présente un tableau plus juste des finances du gouvernement que ne le fait un déficit des opérations fondamentales du gouvernement », juge-t-il.

Le vérificateur général fait observer que dans le document budgétaire de 2018-2019, le gouvernement a reconnu la valeur des états financiers sommaires pour gérer ses ressources et évaluer sa performance. « Pour renforcer cette perspective, nous recommandons au gouvernement de cesser de présenter un déficit pour les "opérations fondamentales du gouvernement" dans les documents budgétaires, les rapports trimestriels et les comptes publics », a-t-il ajouté.

Dans son rapport, le vérificateur général présente des renseignements sur les déficits annuels, les soldes de la dette nette, le niveau de la dette et les frais de service de la dette de la Province de 2007-2008 à 2016-2017.

« Le montant de dette qu'une province décide d'assumer ainsi que les déficits qu'elle subit sont essentiellement une question de politique d'intérêt public, estime M. Ricard. Par conséquent, nous avons limité nos observations à la présentation des faits et à l'importance de comprendre et de gérer les risques liés aux déficits consécutifs et à la hausse des niveaux d'endettement ».

Le rapport fournit une mise à jour sur les mesures prises par le gouvernement relativement aux considérations figurant dans le rapport du vérificateur général de mars 2014 consacré aux déficits et à la dette. Ces considérations comprennent l'utilisation d'analyses de scénarios et de projections à moyen et à long terme, l'établissement de cibles financières, la communication des résultats obtenus par rapport à ces cibles, et une communication plus détaillée sur les plans de réduction du déficit et de la dette.

Le vérificateur général constate que le gouvernement a inclus quelques projections à moyen terme dans les récents documents budgétaires, mais pas de projections à long terme. Le gouvernement a également mentionné des initiatives de réduction des coûts dans ces documents, mais sans dévoiler les montants de réduction anticipés. M. Ricard fait également observer que la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables, adoptée le 2 juin 2017, exige que les déficits à venir ne dépassent pas le niveau de référence et que la Province fixe des objectifs de réduction de la dette de type général une fois qu'elle recommencera à dégager des excédents annuels.

Le vérificateur général a indiqué qu'un chapitre de son rapport est consacré au stade Investors Group, puisqu'il s'agit d'une question d'intérêt public importante. Ce chapitre décrit le mode de financement et de comptabilisation du stade dans les états financiers sommaires de la Province et dans les états financiers de l'Université du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2017.

M. Ricard précise que le 5 septembre 2017, il a exprimé une opinion sans réserve concernant les états financiers sommaires de la Province au 31 mars 2017. Cela signifie qu'à son avis, les états présentaient fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Province et les résultats de ses activités, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

On peut consulter l'intégralité du rapport au <http://www.oag.mb.ca/reports>.

À PROPOS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MANITOBA

Le vérificateur général est un haut fonctionnaire de l'Assemblée législative chargé de fournir des garanties et des conseils indépendants aux députés. Au moyen de ses vérifications, le Bureau du vérificateur général s'efforce de déterminer des moyens d'améliorer le fonctionnement du gouvernement ainsi que la gestion de la performance et la communication à l'égard de cette dernière. On trouvera des renseignements additionnels au <http://www.oag.mb.ca/>

Renseignements :

Frank Landry, gestionnaire des communications
204.792.9145

frank.landry@oag.mb.ca